

Commandes

Suppression d'une commande

Un ajustement a été effectué afin qu'il ne soit plus possible de supprimer une commande qui a déjà été communiquée. Si la commande a le statut : commandée, partiellement reçue, reçue ou annulée, il n'est plus possible de la supprimer complètement. La raison en est que lors du processus de commande automatique, des mises à jour sont également envoyées depuis le programme du fournisseur. Si vous allez envoyer une commande numérique puis la supprimer, les mises à jour seront toujours envoyées. Ces mises à jour provoquent alors des messages d'erreur car PlanManager ne peut plus récupérer la commande. Dès que la commande a reçu le statut "commandé", il n'est plus possible de la faire passer en "création" ou "créé". Les commandes qui arrivent via l'ordinateur de peinture constituent une exception à cette règle. Elles peuvent toujours être supprimées.

Référence ID de l'article : #3947

Auteur : Sophia Bouhajra

Dernière mise à jour : 2022-02-09 12:57